Image not found or type unknown

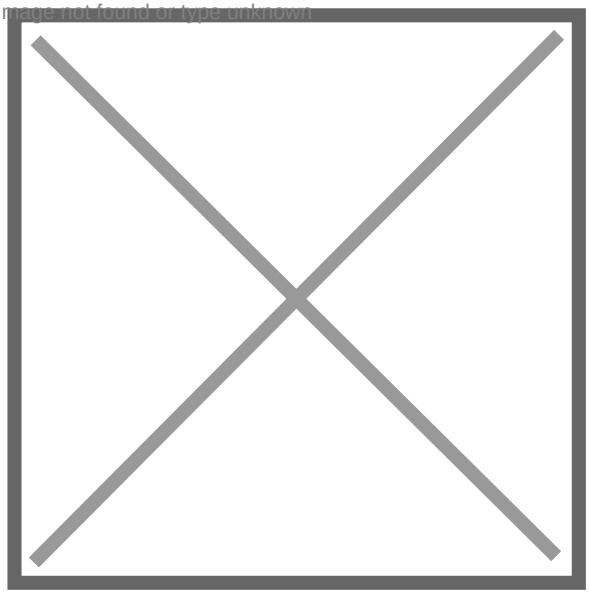

J'ai rien comprer je suis devorser ou non

Par **karim**, le **30/01/2009** à **22:40**

je suis un algerien marier en france en 2004 ...pour des probleme entre nous ..on est separer ..moi j'ai rentrer en algerie sans faire la procedure de devorce .... dans mon absence ma femme elle demande le divorse sans me contacter ..j"arrive pas a les contacter pour savoir les results de notre separation
breuf notre mariage il dura que 5 mois
1 la question est simple mon exc elle peu benificier d'un devorce dans mon absence ?
2 mon acte de nessance il porte toujours la montion marier " acte de naissance algerien " ,
3 j'ai le droit de visiter le terrutoire francais si le devorce est fait dans mon absence ?
4 y a pas une persuite judiciaire si je fait un voyage en france ?
5 ou je peux rensigner pour savoir ma sitiastion de devorce

stp aidez moi je suis dans la merde
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés